

Directives de mises en candidature

Association des universités de l'Atlantique

PRIX ANNE MARIE MACKINNON EN LEADERSHIP PÉDAGOGIQUE 2023

Date limite de mise en candidature: le lundi 8 mai 2023

Objectif

L'objectif de ce prix est d'encourager l'excellence en leadership pédagogique dans les universités de l'Atlantique en reconnaissant les personnes qui sont des modèles d'excellence et qui contribuent de façon plus générale à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau universitaire.

Description du prix

Ce prix récompense une personne qui démontre un engagement soutenu envers l'excellence en leadership pédagogique, à la fois en enseignement et apprentissage universitaires, et cela au-delà du rôle, des responsabilités et des contextes d'enseignement. Un seul prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique est donné annuellement.

La mise en candidature d'une personne démontre qu'elle a eu une influence importante sur la pratique d'enseignement de ses collègues ainsi que sur la qualité et la portée des expériences pédagogiques des étudiants. Les réussites de la personne mise en candidature sont attribuées, partiellement, à ses capacités de développer des relations de confiance et des réseaux collégiaux. La personne mise en candidature démontre une réflexion critique sur l'enseignement et les défis et besoins en apprentissage et a évalué l'efficacité des initiatives introduites pour y répondre. Le comité responsable de l'attribution du prix prendra en considération le nombre et la variété d'activités de leadership pédagogiques entreprises, ainsi que leur étendue et portée. Par exemple, la personne mise en candidature peut faire valoir ses connaissances et son expertise, à l'intérieur ou à l'extérieur du contexte local, par des activités dans les rôles suivants :

- Défenseur de politiques, processus, structures ou ressources qui appuient l'excellence en enseignement et des expériences améliorées d'apprentissage étudiant;
- Modèle de rôle en enseignement universitaire;
- Mentor en enseignement pour des collègues, des nouveaux membres du corps enseignant ou des étudiants de cycle supérieur;
- Concepteur, facilitateur ou organisateur pour de nouvelles occasions en développement d'enseignement formel;
- Intervenant aux programmes ou au développement et à la révision du curriculum;
- Président ou membre de comités ou groupes de travail dont le mandat est lié à l'enseignement d'un mandat général ou d'une discipline spécifique;
- Leader en programmes ou initiatives d'enseignement spécial et d'apprentissage;
- Collaborateur à l'art professoral de l'enseignement et de l'apprentissage;
- Innovateur dans des programmes, des méthodes ou des stratégies d'enseignement et d'apprentissage;
- Organisateur ou participant à des activités de rayonnement dans la collectivité.

Étant donnée la grande qualité des candidats, il se peut que simplement répondre aux critères de mise en candidature ne soit pas suffisant pour recevoir le prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique. Par conséquent, le Comité encourage les candidats à démontrer non seulement comment ils répondent aux critères mais aussi comment ils les dépassent.

Admissibilité

1. Les dossiers de mise en candidatures sont acceptés en anglais seulement. L'AUA offre, à ses deux institutions francophones d'enseignement postsecondaire, jusqu'à 2 000 \$ par année pour la traduction, du français vers l'anglais, des dossiers de mise en candidature. Les dossiers originaux en langue française doivent être mis à la disponibilité du président du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA, au besoin. Ce comité agit en tant que Comité de sélection responsable des prix.
2. Les membres du corps professoral à temps plein, à temps partiel, et de durée limitée sont admissibles. Les candidats doivent être membres du corps enseignant, avec une charge normale pour leur discipline, leur niveau ou leur durée de contrat, telle que déterminée par leur institution.
3. Les directeurs de départements et de chaires d'études qui continuent à enseigner un minimum d'une demi-charge normale d'enseignement sont admissibles.
4. Les administrateurs universitaires (tels que recteurs, vice-recteurs, doyens et directeurs à plein temps des centres d'enseignement) qui n'enseignent pas une charge minimale et/ou dont le rôle principal inclut le leadership pédagogique ou la promotion de l'excellence en enseignement, ne sont pas admissibles.
5. Les récipiendaires antérieurs des Prix national 3M d'excellence en enseignement ne sont pas admissibles à une mise en nomination au prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique puisque ce prix de l'AUA constitue une étape menant vers les prix 3M.
6. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être mis en candidature.
7. Un candidat pour ce prix peut être choisi selon une procédure établie par l'université. Il n'est pas nécessaire qu'il ait reçu une reconnaissance interne de l'université.
8. Un candidat ne peut être nommé, la même année, pour un prix d'enseignement distingué et le prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique. Cependant, les années subséquentes, les candidatures des gagnants d'un prix dans une catégorie peuvent être soumises dans l'autre catégorie.
9. Les candidats dont les soumissions étaient préalablement infructueuses peuvent soumissionner à nouveau: cela est même encouragé. Veuillez noter cependant que les critères d'attribution peuvent varier d'une année à l'autre alors assurez-vous de la conformité aux directives actuelles.

Procédures de mise en candidature

Date limite pour les soumissions

La date limite pour les soumissions est établie annuellement, normalement durant la première semaine de mai. Les candidatures doivent être soumises par le représentant de l'institution au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Veuillez consulter la liste des membres du comité, disponible au

<http://www.atlanticuniversities.ca/committees/faculty-development-committee>.

Catégorie de prix

Chaque université peut présenter un maximum de deux candidats dans la catégorie du prix d'enseignement distingué et un dans la catégorie du prix en leadership pédagogique. Tous les dossiers sont examinés dans la catégorie pour laquelle ils ont été soumis, sauf dans les circonstances exceptionnelles suivantes: lorsqu'une institution ne soumet qu'**un seul candidat** et que le Comité de sélection estime que l'autre catégorie est plus appropriée, la candidature peut être commutée.

Documents à l'appui

Chaque mise en candidature doit être accompagnée de pièces justificatives conformément aux directives de mise en candidature pour le prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique. Veuillez soumettre un fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca).

<p>Le comité n'accepte que les dossiers soumis au secrétariat de l'AUA par le représentant de l'institution au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA.</p>

Comité de sélection

Le Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA agit en tant que Comité de sélection responsable des prix.

Annnonce du récipiendaire du prix

En septembre, l'AUA publie un communiqué de presse annonçant le récipiendaire annuel du prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique. Le/la récipiendaire et son invité(e) sont honorés lors d'un déjeuner lors de la réunion de septembre du Conseil des recteurs de l'AUA. Dans le cadre des événements lors du déjeuner, le/la récipiendaire est invité(e) à faire une présentation de 10 minutes sur l'importance du leadership pédagogique.

Expo-enseignement des universités de l'Atlantique

Le récipiendaire du prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique est invité à participer à une session lors de l'Expo-enseignement annuel des universités de l'Atlantique.

Directives de mise en candidature 2023

Ce prix récompense un engagement soutenu à l'amélioration de l'enseignement et l'apprentissage universitaire à travers un leadership pédagogique. Un leader pédagogique influence la création ou l'amélioration de programmes, politiques, processus et environnements qui encouragent et appuient l'excellence en pédagogie et mettent en valeur les expériences d'apprentissage des étudiants. En statuant ce prix, le Comité de sélection cherche des preuves de leadership et d'influence étendue, durable et généralisée au sein de l'institution du candidat et peut-être au-delà de celle-ci. Veuillez consulter la liste des suggestions d'activités de leadership possibles à la page un.

Format du dossier

Le Comité de sélection est conscient que chaque université aura ses propres procédures et critères relatifs à ses prix internes, et il tient à respecter ces différences. Les lignes directrices suivantes visent à assurer l'équité et la cohérence dans la présentation des candidatures aux prix de l'AUA.

Information importante concernant le format du dossier

- Le dossier doit être sous forme de fichier PDF.
- Le représentant de l'université au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA est la personne qui doit envoyer le fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca) au plus tard **le lundi 8 mai 2023**.
- Les dossiers des candidats ne doivent pas dépasser **20 pages numérotées**. Les éléments suivants **sont nécessaires sans toutefois faire partie** des 20 pages:
 - une page couverture indiquant le nom du candidat, le département, la faculté, l'université et l'année de soumission; et
 - une table des matières; et
 - des pages de séparation identifiant clairement chaque catégorie d'éléments de preuve.
- Les dossiers doivent être présentés en **caractères de 12 points** et le contenu descriptif original écrit par le candidat soumis en police de caractères standard tels Times New Roman, Calibri ou Arial. Veuillez utiliser des **marges standard d'un pouce** tout autour.
- Les proposants sont invités à réfléchir à une mise en page qui permet une facilité de lecture.
- La décision du Comité de sélection sera basée uniquement sur ce qui est contenu dans le dossier de 20 pages et ses annexes. Le dossier **ne doit pas inclure d'adresses URL** pour des documents à l'appui.

Le Comité n'accepte pas les dossiers qui dépassent la limite de 20 pages ou qui utilisent des caractères de moins de 12 points ou des marges de moins d'un pouce tout autour. Un dossier qui n'est pas conforme à ces directives ou auquel il manque l'une des composantes suivantes ne sera pas considéré.

Contenu du dossier

Le dossier doit fournir des preuves convaincantes provenant d'une variété de sources qui démontrent le leadership pédagogique soutenu et omniprésent du candidat. Donc, les catégories de données suivantes doivent être présentées, dans l'ordre indiqué:

Partie 1: Lettre de mise en candidature — Une lettre de mise en candidature décrivant les principales contributions du candidat en matière de leadership pédagogique ainsi que les effets et les résultats de ses activités de leadership.

Lorsque la lettre de mise en candidature a été écrite par une personne désignée autre que le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement, ces derniers doivent approuver la mise en candidature en ajoutant un bref mot au dossier ou en apposant leurs signatures à la lettre de mise en candidature. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être la personne désignée.

Partie 2: Succès de carrière académique— Un résumé d'une ou deux pages (maximum) sous forme de liste ou de CV abrégé qui met en évidence les principales réalisations de carrière universitaire du candidat (enseignement, recherche et service administratif), en mettant l'accent sur les contributions à l'enseignement, l'apprentissage et le leadership pédagogique.

Partie 3: Philosophie de leadership pédagogique— Une déclaration d'une à deux pages (maximum) du candidat décrivant sa philosophie de leadership pédagogique et sa mise en œuvre. Dans la déclaration, le candidat doit expliquer ce qu'il entend par leadership pédagogique dans son contexte (discipline, institution ou collectivité plus large). Cette déclaration fournit au candidat l'occasion d'exprimer les raisons pour lesquels il a amélioré l'enseignement et l'apprentissage en général en dépassant sa pratique d'enseignement personnel habituel.

Partie 4: Preuves de réalisation en leadership pédagogique— Le candidat doit fournir des preuves variées de la façon dont il a mis en œuvre sa philosophie de leadership pédagogique. Ces preuves peuvent inclure des documents ou des échantillons de matériaux créés par le candidat. Elles devraient non seulement décrire les activités de leadership du candidat, mais aussi mettre en évidence les influences, impacts et effets de ces activités.

Partie 5: Lettres d'appui— De trois à six lettres d'appui écrites par des collègues ou pairs détaillant la participation active du candidat en matière de leadership pédagogique à l'université (et peut-être au-delà) et la valeur durable et les résultats de ce leadership. Le Comité accepte les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 18 mois auparavant. Pour les soumissions traduites du français vers l'anglais, le Comité accepte les lettres d'appui datées jusqu'à 24 mois. Les lettres contenant une signature ont la même valeur que les lettres contenant plusieurs signatures.

Les membres actuels du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peuvent soumettre des lettres d'appui.